



---

# communiqué

---

Date Le 13 juin 1989

N<sup>o</sup> 138

Pour publication

## INSPECTION D'UN EXERCICE MILITAIRE TCHÉCOSLOVAQUE PAR DES CANADIENS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre de la Défense nationale, l'honorable Bill McKnight, ont annoncé aujourd'hui que le Canada s'était adressé au gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque pour demander l'inspection d'un exercice militaire. En vertu du Document de la conférence de Stockholm, auquel a adhéré le Canada et par Tchécoslovaquie en 1986, chaque État participant a le droit d'effectuer des inspections sur le territoire de tout autre État participant dans la zone d'application des mesures de confiance et de sécurité décrites dans le Document.

Quatre observateurs des Forces canadiennes voyageront en Tchécoslovaquie le 14 juin 1989 pour y effectuer une inspection de 48 heures d'une activité militaire censée se dérouler, selon la notification donnée par Tchécoslovaquie, du 12 au 16 juin 1989. Il s'agit d'un exercice auquel participent le commandement et l'état-major. L'aspect tactique de l'exercice sur le terrain se déroulera au niveau divisionnaire et comportera un déploiement partiel de troupes.

M. McKnight a annoncé que le groupe d'observateurs serait dirigé par le colonel Ken C. Mitchell de Montréal, qui est Commandant de la troisième Agence des services techniques des Forces canadiennes à Toronto. Le groupe voyagera en Tchécoslovaquie par avion le 14 juin, depuis la Base des Forces canadiennes de Lahr en République fédérale d'Allemagne. Il inspectera les activités militaires tchécoslovaques conformément au Document de Stockholm, en utilisant des véhicules et des avions du pays hôte.

Après la période d'inspection de 48 heures, les observateurs retourneront à la Base de Lahr, où ils rédigeront un rapport qui sera envoyé à tous les États signataires de l'Accord de Stockholm.

.../2